

COLLINT

L'internement de suspects de collaboration en Belgique (1944-1946)

Contract B2/233/P2/COLLINT

Résumé

L'internement de supposés collaborateurs à la fin de l'occupation allemande de la Belgique (dès septembre 1944) constituait une énorme 'opération' (extra-)judiciaire de l'après-guerre en Belgique, avec un impact encore visible sur la société belge actuelle (p.ex. des interventions politiques concernant cette question, des questions posées par des descendants, des séries télévisées sur les enfants de collaborateurs). Sur la base d'un arrêté-loi de 1918, jusqu'à 40.000 suspects de connivence avec l'occupant furent privés de leur liberté et internés dans des prisons ou des camps d'internement en 1944-1946, la plupart d'entre eux faits prisonniers par des résistants.

D'intenses débats sociétaux ont perduré pendant des décennies, des mythes ont vu le jour et la légitimité de la manière dont l'État belge et sa justice militaire ont traité la question de la collaboration fit et fait encore l'objet de critique.

Ce projet de recherche se veut de contribuer à une meilleure compréhension de l'organisation de l'internement et du système de la justice militaire et de vérifier et, le cas échéant, d'infirmer ou de confirmer les mythes ou visions sur cette question. Ce projet a mis le Fort de Breendonk au centre de la recherche. Le Fort de Breendonk, un camp d'internement en septembre-octobre 1944 actuellement géré par le WHI, était au centre de la répression, étant donné qu'il avait été un camp de concentration SS allemand encore quelques mois plus tôt et qu'il est actuellement un des sites toujours existants. Une liste (privée) de noms de personnes internées à Breendonk a servi de point de départ pour la réalisation d'une banque de données de toutes les personnes internées à Breendonk, et de plus amples données personnelles ont été recueillies dans les archives de la justice militaire (conservées par les Archives de l'État). Afin de faire une comparaison entre un centre d'internement en Flandre, un en Wallonie et un en région germanophone au cours d'une même période (septembre-décembre 1944), des renseignements similaires à ceux de Breendonk ont été recueillis dans les archives des anciennes juridictions militaires, celles des « commissions consultatives » et celles de la Police des étrangers par rapport aux interné(e)s des centres d'internement de Namur-Arsenal et d'Eupen. Ainsi, la base de données contient des informations détaillées concernant environ 1800 suspects : qui a été interné(e) et par qui, quelles étaient les raisons de l'arrestation et de l'internement, qui a ensuite fait l'objet d'une instruction judiciaire et a été poursuivi(e) devant le tribunal, etc. Pour la description de la création et l'évolution des centres d'internement, nous avons analysé systématiquement et en détail les archives du Haut Commissariat à la Sûreté de l'État (aux Archives de l'État) concernant sa position par rapport aux centres d'internement et leur gestion, en combinaison avec une analyse plus sommaire des archives de l'Auditorat général près la Cour militaire (aux Archives de l'État) concernant ces centres. La recherche s'est également concentrée sur le cadre légal, comment a fonctionné le système judiciaire et comment ont évolué les règles légales.